



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
(FSAS-CGTG)**

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



Basse-Terre, le 03 Août 2020

A

Mme Chantal LERUS
Présidente du C.G.O.S.H. de Guadeloupe
97 100 Basse-Terre

Objet : *Situation générale du C.G.O.S.H. de la Guadeloupe.*

Madame la Présidente,

La représentation FSAS-CGTG au Conseil d'Administration du C.O.S.H. de la Guadeloupe, a reçu une convocation pour une séance en date du vendredi 07 Août 2020, nous nous en réjouissons et nous vous demandons de convoquer, aussi, les suppléants car la grande salle du C.G.O.H. réponds parfaitement aux mesures sanitaires.

Toutefois, nous déplorons encore cette convocation tardive qui serait motivée par la situation difficile dans laquelle le C.G.O.S.H. se retrouve :

- Agrément en attente perpétuelle.
- Non financement par les hôpitaux.
- Vingt (20) salariés en suspens.

A cela, nous rappelons les dysfonctionnements que nous n'avons eu de cesse de dénoncer en vous invitant à redresser la barre et à **réduire la voilure des dépenses** comme l'avait préconisé le .C.A.C., nombre de fois par courriers et par interventions au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Suite à la dernière Assemblée Générale de Juillet 2019, nous vous avons proposé, par courrier en date du 22 Août 2019, d'instaurer une régularité des séances du Conseil d'Administration à seule fin de traiter les problématiques qui grevaient la trésorerie du C.G.O.S.H., c'est-à-dire les investissements immobiliers de Marie-Galante et d'Orlando, sans succès, en l'espèce la crise sanitaire aura surement bon dos sauf entre Octobre et février.

Il a fallut la contrainte de l'A.R.S. pour convoquer une réunion en Décembre 2019, sur la question de l'agrément. Soit dit en passant, sujet sur lequel la FSAS-CGTG n'a eu de cesse d'interpeller un de vos prédécesseurs. Il semble même que les autres C.G.O.S.H. d'Outre-mer ait eu leur agrément respectif, alors même qu'une démarche commune était en cours.

Dans cette réunion du 18 Décembre 2019, les administrateurs de la FSAS-CGTG ont posé une ligne infranchissable, **par une motion**, en rappelant que si il ne peut s'agir de renvoyer les agents hospitaliers vers une structure extérieur ou privée pour bénéficier de leurs prestations, il ne peut non plus s'agir de cautionner les dysfonctionnements. Le C.G.O.S.H. de Guadeloupe a la capacité de faire bien en se structurant et en bannissant toutes dérives. Pour ce faire, nous estimons qu'il faille :